

3 - Concevez vos quartiers de demain

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette formation explore les leviers et méthodes pour concevoir des quartiers qui intègrent les enjeux environnementaux, de la biodiversité et du vivre ensemble

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élue sera en capacité de :

- Comprendre comment agir à l'échelle du quartier pour intégrer les enjeux climatiques, environnementaux et démographiques
- Identifier les leviers à mobiliser à travers la conception d'un nouveau quartier ou la transformation d'un quartier existant
- S'approprier la méthodologie et les solutions pour élaborer des opérations durables, sobres et agréables à vivre

Description / Contenu

Agir sur les formes urbaines : allier optimisation et qualité urbaine, environnementale et paysagère

- Comprendre la demande et déconstruire les imaginaires
- Des exemples inspirants pour explorer le champ des possibles
- Un éventail de solutions conjuguant diversité des logements, mixité et formes urbaines variées
- Les clés d'une densité réussie combinant intimité dans l'espace privé et qualité, pour des quartiers agréables à vivre

Un levier majeur : Agir sur la qualité urbaine et des espaces publics en faisant entrer la nature dans l'espace urbain

- Questionner la place de la voiture
- Faire de la place aux autres mobilités et autres usages dans l'espace public
- Faire entrer la nature dans l'espace urbain en s'appuyant sur la trame verte et bleue
- Faire de la végétalisation de l'espace public un levier de qualité urbaine
- Penser des espaces publics conviviaux favorisant la rencontre
- S'inspirer des démarches réussies

La concertation comme facteur de réussite

- Les vertus de la concertation : enrichir le projet et prévenir les conflits
- Comment s'y prendre ? Des exemples pour guider

Atelier : passer à l'action en concevant son quartier de demain

- Atelier cartographique : à partir d'une méthodologie de projet, fabriquer un quartier en phase avec les enjeux climatiques et privilégiant la qualité de vie et la nature dans l'espace urbain.

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous

pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Exposé des fondamentaux et des points-clés. Illustration avec de nombreux exemples concrets. Échanges avec et entre les participant.es pour apporter des réponses complètes aux questionnements et permettre un enrichissement mutuel. Atelier de mise en pratique à partir de supports cartographiques et de fiches de méthodes.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

BABLEE Virginie

Avec une expérience de 15 années en collectivités territoriales et bientôt 10 ans en consultante en urbanisme, Virginie BABLEE intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de projets d'urbanisme et d'aménagement. Elle accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques d'urbanisme en apportant notamment son expertise sur le choix, la mise en place des outils et la mise en œuvre des procédures (documents d'urbanisme, montages opérationnels, maîtrise du foncier, participations d'urbanisme). A travers son parcours professionnel riche, elle a pu développer une vision transversale de l'ensemble de l'urbanisme et de l'aménagement, ainsi qu'une connaissance approfondie des collectivités urbaines comme rurales. Considérant l'urbanisme comme un outil au service des politiques des collectivités, son ambition est de donner aux collectivités les clefs pour en faire un levier pour la concrétisation de leurs projets.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État